



CSE | Comité Social
Et Economique

Déclaration de vote

Jeudi 1^{er} juin 2023

Déclaration de vote au CSE du jeudi 1^{er} juin sur le point :

"Information et consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi concernant le domaine relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – rapport de l'année 2022"

2003 : Premier accord EPFH, en son temps, sans doute prometteur et encourageant.

2023 : 6ème accord. 20 ans déjà et pourtant :

- Le taux de féminisation, stable depuis 10 ans, est en baisse en 2022 : 37,1%
- Les embauches en CDI de 31,7% en 2022, inférieures au taux de féminisation global accentue l'écart
- A contrario, les embauches en CDD représentent plus de 50% de femmes. S'orientent-
t-on vers la précarisation de la situation des femmes ?
- Sur la durée de l'accord (2020-2022), le taux de promotion des femmes est de 36% en moyenne alors que l'objectif prévu par l'accord est de 40%.
- De plus, la durée moyenne entre deux promotions est de 9,1 ans pour les hommes versus 11,1 ans pour les femmes. La différence est d'autant plus flagrante dans la catégorie maîtrise : 5,5 ans pour les hommes versus 13,4 ans pour les femmes.
- Enfin, selon leurs modes de calculs, certains indicateurs ne reflètent pas la réalité.

Tout ça pour ça !

Pour toutes ces raisons, le SAPAP vote contre.

